



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la performance économique  
et environnementale des entreprises**

Paris, le

**11 MARS 2021**

Dossier suivi par : Bureau foncier

Le Sous-directeur de la performance environnementale  
et valorisation des territoires

à

Monsieur le Préfet du Var

**Objet :** Projet d'aménagement d'un carrefour routier à Grimaud : avis du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Par courriel du 19 novembre 2020, vous m'avez saisi d'un projet d'aménagement d'un carrefour routier sur la commune de GRIMAUD, dans le cadre de l'application de l'article R.122-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La réalisation de ce projet soumis à enquête publique, doit se traduire par le prélèvement d'espaces agricoles actuellement en production viticole sous AOP.

Au vu des pièces du dossier que vous m'avez diligemment adressées, parmi lesquelles je relève la présence de l'avis étayé de la Chambre d'agriculture du Var en date du 8 janvier 2021, je vous informe que ce projet, dont je comprends qu'il est nécessaire à l'amélioration de la sécurité routière de ce secteur, n'appelle pas d'observation ni de réserve de ma part.

Sous-Directeur de la performance  
environnementale et valorisation  
des territoires

Eric Zunino